

Ecole publique « Les marronniers »
4 rue A.Pasgrimaud
44170 LA GRIGONNAIS
Tel :02 40 51 30 43
Mail : ce.0440557s@ac-nantes.fr

PV Conseil d'école n°1 (02/11/2015)

Présents : Mmes Léon, Yvon, Petit, Gicquel, Gache, Langouet, Trémorin, Lizé-Dauvé et Mr Valton, enseignants. Mmes Guittard, Lettelier, Viaud et Bretéché et Mr Rochet, Chatellier, Cadorel, parents élus, Mme Pinel, ATSEM. Mme Jamin, Mme Lepage et Mr Trivière, représentants de la municipalité, Mr Laurent, DDEN, Mme Saint Gal, RASED, Mme Gibet et Mr Delanoé, membres de l'amicale laïque.

Excusés : Mme Lalanne, IEN

1 - Prerogatives du conseil d'école (Arrêté du 13/05/1985)

Le conseil d'école est composé :

- du directeur qui le préside
- des enseignants rattachés à l'école
- du maire et/ou d'un conseiller
- des parents élus
- d'un représentant de l'éducation nationale.

En plus, avec seulement une voix consultative, Membres du RASED, Personnel périscolaire, assistantes sociales, ATSEM....

Le conseil d'école est constitué pour une année, il se réunit une fois par trimestre. Après le conseil, le directeur d'école dresse un PV qui sera affiché dans le panneau pour les parents d'élèves.

Le conseil d'école :

- établit et vote le règlement intérieur de l'école
- participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions concernant la vie de l'école

Il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux
- de l'utilisation des matériels alloués à l'école
- des activités périscolaires
- de la restauration scolaire.

2 - Résultats des élections :

Une liste : Nombre d'inscrits : 232
 Nombre de votants : 130 soit 56,03% de taux de participation
 Nombre de votes nuls/blancs : 17

Donc sont élues : Mme Bretéché, Guittard, Friot, Michalik, Chiron, Lettelier, Merrant, Viaud et Mr Cadorel, Rochet, Chatellier.

3 - Bilan de rentrée :

Effectif de rentrée : 178 élèves et 179 élèves en janvier 2016 (+ 1 TPS)

Répartition des élèves :

Classe	Effectif par niveau	Effectif total	Enseignants
TPS PS	2/26	28	Anne Léon et Catherine Lizé-Dauvé + Patricia Pinel (ATSEM)
MS GS	19/6	25	Emmanuelle Yvon + Séverine Guillet (ATSEM)
GS	22	22	Géraldine Petit et Camille Pohardy + Laura Bonnet (ATSEM)
CP/CE1 A	19/8	27	Julie Gicquel et Camille Pohardy
CP/CE1 B	9/18	27	Nathalie Gache
CE2/CM1	19/6	25	Florence Langouet + François Valton
CM1/CM2	8/17	25	Tiphaine Trémorin
TOTAL	179 élèves	179 élèves	

En plus, 3 AESH pour des élèves.
 EVSD pour une aide à la direction et une aide éducative.
 (20 h/semaine lundi, mardi, jeudi et vendredi)

4 - Proposition et vote du règlement intérieur :

Le règlement de l'école est indexé sur le règlement départemental. Lecture et vote à l'unanimité pour l'approbation du règlement. Il sera remis aux familles pour lecture et signature.

5 - Organisation des APC

- APC (activités pédagogiques complémentaires)

- Les APC peuvent répondre à plusieurs objectifs, celui choisi par les enseignants est de répondre aux besoins et aux difficultés des élèves. Chaque enseignant prend un groupe d'élèves le mercredi de 9h00 à 10h00 (cycles 1 et 2) ou de 11h00 à 12h00 (cycle 3) afin de travailler des compétences ciblées en amont comme posant des difficultés.

6 - Organisation du temps scolaire :

Volonté d'un changement de la part de l'équipe enseignante des horaires ainsi que de la part des familles. En effet, les enseignantes après un an de fonctionnement ont vu apparaître des difficultés comme la non utilisation de cette ½ journée supplémentaire comme efficiente étant donné que l'on n'a que 2h. De même, le fait d'avoir les APC en même temps que les TAP n'est pas bénéfique pour les élèves et ni pour les familles qui ont un choix à faire entre l'activité proposée et le soutien apporté. D'ailleurs, les parents qui avaient été consultés lors d'un sondage souhaitaient un changement à 75%. Mais, cela sous-entend un changement au niveau des TAP et des APC. La mairie évoque des contraintes et souhaite étudier la faisabilité du changement. Un projet qui ferait consensus et qui répondrait à la réforme des rythmes scolaires est à réfléchir.

7 - Fonctionnement du RASED (Réseau d'Aides aux Elèves en Difficultés) : Intervention de Mme St Gal

- Structure de l'Éducation Nationale avec 3 aides : Aide pédagogique, rééducative ou psychologique (Maîtres E, G et psychologue scolaire). Les 3 postes sont pourvus sur l'antenne de Nozay. Les interventions se font sur le temps scolaire soit pour une prise en charge individuelle ou en petits groupes. Le but étant d'aider les élèves sur le plan des apprentissages ou sur le plan comportemental afin de mettre l'élève dans une dynamique positive lors des retours en classe. Nécessité d'avoir une entente entre les parents, les enseignants et les membres du réseau. Les parents peuvent contacter le RASED directement s'ils le souhaitent, les coordonnées sont affichées à l'école.

8 - Projets pédagogiques :

- Projet d'école : Continuité du projet d'école mis en place l'année scolaire passée.

- Projets des classes : Toutes les classes bénéficient d'un partenariat avec la bibliothèque municipale. De même, toutes les classes profitent de 3 séances de cinéma à Nozay. Nous effectuerons un spectacle de Noël ainsi qu'un carnaval.

Classe CM1/CM2 :

Liaison école-collège (Défi écriture avec une classe de 6ème)

Visite du collège

Projet chorale (Cycle 3)

Participation au ciné/débat organisé par la fédération des amicales laïques dans le cadre de la semaine de lutte contre les discriminations. Le film choisi est Ernest et Célestine et le thème de cette année est : respect des différences et droit à la différence ?

Classe CE2/CM1 :

Projet « Prix Lire ici et là »

Passage du permis piéton avec la gendarmerie de Nozay pour les CE2

Projet chorale (Cycle 3)

Projet autour de la construction de l'école

Participation au ciné/débat organisé par la fédération des amicales laïques dans le cadre de la semaine de lutte contre les discriminations. Le film choisi est Ernest et Célestine et le thème de cette année est : respect des différences et droit à la différence ?

Classes CP/CE1:

Intervention chorale (Partenariat MDLA) en période 4 sur le thème de la mer.

Projet sur la mer en arts visuels.

Classe GS:

Semaine de la maternelle (projet construit en attente d'un retour des familles)

Correspondance avec une classe d'Abbaretz

Thème de l'année : l'Afrique

Classe de MS/GS :

Semaine de la maternelle (projet construit en attente d'un retour des familles)

Thème de l'année : l'Afrique

Classe de TPS/PS :

Semaine de la maternelle (projet construit en attente d'un retour des familles)

Thème de l'année : le partage

9 - Budgets :

- OCCE : Avec le compte coopératif et la participation des parents, l'école adhère à l'OCCE. Cette association garantit le fonctionnement juridique et financier de l'école. Cette adhésion obligatoire nous permet d'adhérer à des projets coopératifs mais nous sert aussi d'assurance pour l'école. L'argent dont dispose l'école permet l'achat de

séries de livres, matériel pédagogique, ingrédients recette, petit matériel de sciences, participation pour le cinéma ...

- Parents : Les familles sont sollicitées financièrement pour les sorties effectuées sur le temps scolaire. Les familles sont aussi sollicitées de manière détournée via les projets divers (vente d'objets de Noël, photos de classe, bourse aux livres...)

- Amicale : Lors de l'assemblée générale, les membres de l'amicale ont réitéré leur soutien financier aux classes de l'école. Leur soutien va être demandé afin d'obtenir une aide financière auprès de la FAL pour acheter du matériel de motricité.

+ Un spectacle va être proposé à tous les élèves de l'école grâce à l'argent des roses et bleus.

- Municipalité : La municipalité investit à hauteur de 50 euros par élève

Les enseignants expliquent que ce budget de 50 euros dédié aux fournitures scolaires est insuffisant pour couvrir les besoins. Le montant de 50 euros est reconnu comme important pour des fournitures scolaires. Mais malheureusement, il regroupe de plus en plus de charges comme le papier, les cartouches d'encre, le matériel pédagogique répondant aux activités définies dans les programmes, le matériel de motricité et d'EPS, le matériel de cour, les transports scolaires. Ce qui n'est pas gérable, pour ces raisons Les enseignantes ne sont pas en capacité de pouvoir répondre aux postes suivants : Achat de matériel pédagogique, achat de matériel d'EPS et de motricité et encore moins de pouvoir investir dans du matériel informatique. Les enseignants soulignent que les dépenses ne sont pas du superflu mais permettraient de pouvoir répondre aux attentes institutionnelles de l'Éducation Nationale. De plus, aucun investissement au niveau du mobilier scolaire n'a été fait depuis 7 ans (ouverture de la 7ème classe) hormis 15 chaises et un tableau. En effet, les enseignants, dans l'attente de la construction de la nouvelle école pensaient qu'un provisionnement avait été anticipé pour répondre au renouvellement du mobilier vieillissant, mais aussi pour investir dans l'achat d'un matériel de motricité indispensable pour répondre aux programmes de l'école ainsi que pour l'obtention d'un matériel informatique correct. Étant conscient de la charge des investissements, nous souhaitons, que des lignes budgétaires annuelles soient dégagées afin d'investir sur le mobilier et le matériel informatique. Le but étant de ne pas pénaliser le budget des fournitures scolaires qui ne répond pas aux mêmes attentes.

Mme Le maire évoque que les 50 euros sont nettement dans la moyenne des autres écoles et que l'enveloppe de 10 000 euros provisionnés pour la nouvelle école était affectée à l'ouverture d'une 8ème classe et à l'aménagement des ateliers. Les enseignants ne comprennent pas cette provision alors que les besoins sont ailleurs et immédiats. Le matériel de motricité et le matériel informatique étant des éléments majeurs dans la conduite pédagogique de leur enseignement. D'autre part, la 8ème classe n'est pas envisagée dans un avenir proche au regard de l'évolution des prévisions d'effectifs. (Seuils à confirmer)

Après de nombreux échanges, les différents membres du conseil n'ont pas trouvé de compromis quant à la situation évoquée. (Date de réunion à prévoir)

11 - Questions des parents :

Demande: Pouvoir accéder aux plans de la nouvelle école.

Réponse: Possibilité de le faire en mairie.

Demande: Un abri est-il prévu pour que les parents attendent leurs enfants ?

Réponse: Un préau à l'entrée de l'école est prévu

Demande: Un créneau piscine va-t-il être proposé cette année ?

Réponse: En attente de la réouverture de la piscine de Nozay qui est fermée pour travaux (Réunion prévue au printemps 2016)

Demande: Un voyage scolaire est-il prévu en 2016/2017 ?

Réponse: Non, car les élèves de CM1 actuels sont déjà partis.

12 - Remarque de la mairie :

Concernant les TAP, Mme Le Maire souhaite faire remarquer qu'il serait nécessaire que les enseignantes des cycles 1 et 2 accueillent les élèves de TAP dans leurs classes de 8h50 à 9h00 en attendant que le personnel municipal vienne les chercher pour partir en activité.

La directrice répond, au regard de la législation et sous couvert de sa hiérarchie, que ce temps de TAP n'incombe pas à la responsabilité des enseignants. Les enseignantes commençant les APC à 9h00, elles ne s'occupent que des enfants bénéficiant de cette aide institutionnelle et qu'il n'était pas légalement possible d'avoir cette responsabilité pour les enfants allant aux TAP.

Mme Le Maire souhaitait un arrangement. Après de nouveaux échanges infructueux, les enseignants ont réitéré leur impossibilité de répondre à cet arrangement avec la législation.

Le prochain conseil d'école aura lieu le vendredi 4 mars. En cas de besoin, les familles peuvent se mettre en contact avec les parents élus qui se feront le relais auprès de l'équipe pédagogique.